CAHIER DE REVENDICATIONS **FUGEA**

Libramont - juillet 2023

Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

FUGEA asbl

Place l'Ilon, 15 | 5000 Namur

FUGEA
VERS UNE AGRICULTURE DURABLE

Table des matières

Présentation de la FUGEA – Qui sommes-nous ? 4
Introduction de notre mémorandum 5
1. Accès à la terre 6
1.1 Marché acquisitif et politique foncière 6
1.2 Marché locatif 6
1.3 Gestion des terres publiques 7
1.4 Aménagement du territoire 7
1.5 Développement des énergies renouvelables 8
2. Renouvellement des générations 9
2.1 Transmission des fermes 9
2.2 Installation de nouveaux producteurs·trices en agriculture 10
3. Alimentation locale de qualité 11
3.1 Un prix juste pour des revenus dignes 11
3.2 Développement des circuits courts 11
3.3 Renforcement de la demande en produits de qualité différenciée : 11
3.4 Réforme fiscale de l'alimentation 12
4. Plan Stratégique wallon (PSW) pour la PAC 2023-2027 13
4.1 Définition de l'agriculteur actif 13
4.2 Ajustements du PSW 2023-2027 13
4.3 Point spécifique sur la BCAE 5 « érosion » 14
5. Politiques européennes 15
5.1 PAC post-2027 et budgets agricoles et environnementaux 15
5.2 Accords de libre échange 15
5.3 Carbon Farming 15
6. Environnement et climat 16
6.1 Gestion de l'azote 16
6.2 Pollutions environnementales 17
6.3 Soutien à l'élevage à l'herbe 17
6.4 Biodiversité 17
6.5 Pesticides 18
6.6 Gestion de l'eau 18
6.7 Assurances climatiques 19
6.8 Chasse et gestion des espèces nuisibles 19
7. Simplification administrative 21

Présentation de la FUGEA – Qui sommes-nous ?

La Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEA) est un syndicat d'agriculteurs et d'agricultrices qui remplit différentes missions.

La FUGEA est tout d'abord un **mouvement de jeunesse** agricole reconnu par la communauté française. Nos structures (conseil d'administration, assemblée générale, …) comptent une majorité de jeunes de moins de 35 ans et nos missions sont largement orientées sur des activités et une défense syndicale par, pour et avec les jeunes.

La FUGEA est aussi un **syndicat agricole,** officiellement reconnu depuis 2019, qui représente et défend une agriculture paysanne multifonctionnelle et durable. Nous acceptons en notre sein, sans exclusion aucune, tout agriculteur ou agricultrice, qu'il soit issu de l'agriculture conventionnelle ou biologique et qui est en phase avec les principes généraux de la charte de la FUGEA.

Les valeurs principales de cette charte sont :

- Autonomie de nos fermes
- Agriculture nourricière
- Viabilité économique et création d'emploi
- Transmission des fermes et accès à la terre
- Respect de l'environnement
- Respect de la santé humaine et du bien-être animal

Nous défendons ces valeurs dans les différentes réunions de concertation avec les Ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Énergie sur des enjeux divers (PAC, sécheresse, PGDA, etc.), ainsi qu'au Front Vert (organe de concertation avec l'administration wallonne) où nous faisons remonter les problèmes concrets rencontrés dans les fermes. Nous sommes aussi présents dans les structures de différentes organisations para-agricoles (APAQ-W, Collège des producteurs, Natagriwal, Valbiom, Pôle Ruralité du CESE, ARSIA, Conseil Wallon du Bien-être animal, …).

À l'échelon européen, nous sommes membres du syndicat ECVC (European Coordination Via Campesina) qui défend des concepts forts comme la souveraineté alimentaire, la régulation des marchés, l'agroécologie ou le droit des paysans.

Nous sommes également actifs dans différents réseaux de la société civile (Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne (RESAP), Agroecology in Action, Tchak ! La revue paysanne et citoyenne qui tranche, Coalition StopUEMercosur) pour y porter la voix des agriculteurs et agricultrices.

La FUGEA est également un **centre de formations**. Nous organisons les cours agricoles (« Cours A » et « Cours B ») ainsi que diverses autres formations thématiques (cours pratiques pour le permis tracteur, cours de fabrication de fromage, …).

Finalement, afin d'aider au mieux nos membres, la FUGEA a aussi mis en place un **pôle "Service"** qui accompagne dans toutes les démarches administratives (déclaration de superficie, comptabilité agricole, permis d'environnement, rédaction des dossiers d'installations et d'investissements, suivi du parcourt d'installation, aide à la transmission, …).

Introduction de notre mémorandum

L'agriculture est un des piliers de notre société. Son rôle dans la crise du COVID l'a encore bien illustré.

Pourtant, le milieu agricole est actuellement confronté à de nombreux défis qui le mettent en péril. Si 68 % des fermes belges ont disparu au cours des 40 dernières années, c'est parce que les conditions de travail et de revenu ne sont pas acceptables pour les agriculteurs et agricultrices, les personnes qui travaillent la terre.

Encore aujourd'hui, le revenu agricole représente moins de 44 % du revenu moyen en Belgique. La situation doit changer de façon urgente. L'évolution des systèmes alimentaires et des modèles agricoles que nous défendons doivent y contribuer. Si la FUGEA défend des fermes autonomes, c'est parce qu'elles présentent des résultats économiques intéressants et résilients. La diffusion des pratiques alliant performance agronomique-économique-environnementale est primordial pour la FUGEA et fait l'objet de nos nombreuses actions.

De plus, nombre d'entre eux sont proches de la retraite et ne trouvent pas de repreneurs. Les raisons sont multiples mais on peut principalement pointer du doigt la faible rentabilité du métier, le mal-être agricole face à la complexité administrative ou encore les difficultés d'accès à la terre. Pour conserver un tissu agricole étoffé, il faudra s'attaquer radicalement à ces problèmes.

Pourtant, **l'agriculture est en pleine transition, notamment par sa meilleure intégration entre production agricole et environnement. Il faut en faire une opportunité, plutôt qu'une contrainte.**

Mais pour cela, il est important d'avoir un budget suffisant pour accompagner les paysans et paysannes dans leur cette transition.

Notre mémorandum est construit selon les 7 thématiques qui nous apparaissent comme les plus gros chantiers à mener pour cette prochaine législature. Aucun programme politique sérieux ne devrait omettre d'aborder ces points, capitaux pour le secteur agricole et donc pour notre société.

Nous vous en souhaitons bonne inspiration et bonne lecture,

Philippe Duvivier,

Président de la FUGEA

1. Accès à la terre

L'accès à la terre est un problème endémique en Wallonie qui continue à s'aggraver malgré nos mobilisations. Concrètement, sur le terrain, ce phénomène se traduit par une augmentation constante des prix des terres agricoles et un contournement de plus en plus généralisé du bail à ferme. Pour renverser cette tendance, le politique devra s'attaquer à cinq grands chantiers : le marché acquisitif, le marché locatif, la gestion des terres publiques, l'aménagement du territoire et la politique de développement des énergies renouvelables.

1.1 Marché acquisitif et politique foncière

Réguler le marché acquisitif en Wallonie ne pourra se faire qu'à travers une série d'outils à imaginer collectivement. Ci-dessous, nous proposons quelques mesures qui, conjointement, participeront à stabiliser le prix des terres agricoles (voir mémorandum de la FUGEA pour l'ensemble de nos propositions) :

- **Lutter contre la spéculation foncière** : la FUGEA soutient la mise en place d'un régime de taxation sur la plus-value des terres non bâties si celles-ci ne sont pas gardées dans le patrimoine au minimum 18 ans. Nous proposons également l'activation de ce mécanisme aux terres qui ne sont pas vendues à un agriculteur actif ; avec un effet cumulatif si ces deux conditions sont réunies.

- **Encadrer les usages non agricoles :** les terres agricoles ne sont (malheureusement) pas uniquement destinées à produire de la nourriture. La production d'énergie, les zones de loisir ou les zonings grignotent chaque année des terres agricoles, exacerbant la pression foncière. La FUGEA propose différentes mesures pour encadrer ces usages, à la fois au niveau des outils d'aménagement du territoire (ex. Interdiction de changement d'affectation au plan de secteur) mais aussi par une réglementation officielle des usages (ex. En biométhanisation, maximum 15 % de cultures dédiées).

- **Contrôle des structures** : ce mécanisme, déjà mis en place en France, permet de bloquer une vente si l'exploitation qui acquiert la terre dépasse une certaine superficie. La FUGEA propose d'adapter ce système à la Wallonie en tenant compte du nombre d'unités de travail agricole sur l'exploitation pour refléter au mieux la réalité de terrain ;

1.2 Marché locatif

Le bail à ferme est un pilier du monde agricole qui s'effrite d'année en année. Imposer le bail à ferme comme la norme sur le marché locatif passera par des choix politiques forts :

- **Bilan et communication de la réforme du bail à ferme** : Pour la FUGEA, il faut dresser un bilan de la réforme de 2020 afin de mieux cerner ses impacts. Il nous parait également important de renforcer la diffusion de cette réforme et des outils vers les acteurs concernés (agriculteurs comme propriétaires).

- **Incitants fiscaux :** Inciter la location sous bail à ferme peut passer par différentes mesures fiscales. La FUGEA propose par exemple des incitants fiscaux pour les transmissions, successions et donations de terres agricoles si ces dernières reviennent à des agriculteurs sous le régime du bail à ferme.

- **Baux alternatifs** : La FUGEA n'est pas favorable à la multiplication de baux de courte durée qui mettent en péril la stabilité locative indispensable à la pérennité des exploitations. (Encore) augmenter l'attractivité du bail à ferme est un jeu dangereux dont la FUGEA se méfie grandement.

- **Agriculteur actif et société de gestion** : Le travail d'exclusion des sociétés de gestion de la définition d'agriculteur actif doit se renforcer dans la future PAC afin d'enrayer le phénomène croissant de location annuelle (et de fermage prohibitif!).

1.3 Gestion des terres publiques

Les terres publiques représentent environ 8 % de la SAU. Pour la FUGEA, leur gestion doit être exemplaire. Pour assurer celle-ci, la région et les communes doivent se munir de différents outils:

- **Obligation de louer** les terres publiques sous le **bail à ferme** et révision du cahier des charges de mise sous bail des terres publiques ;
- Interdiction de cultures non alimentaires sur les terres publiques ;
- **Création d'un cadastre** complet des terres publiques, précisant les formes de mises à disposition et un suivi des transactions ;
- Mise en place d'un **droit de préférence** entre acteurs publics en cas de vente de terres agricoles afin que les terres publiques restent un bien commun ;
- Évaluation de la faisabilité d'une gestion centralisée des terres publiques via la DAFOR.

1.4 Aménagement du territoire

Le schéma de développement du territoire, censé répondre à douze défis sociétaux, se distingue malheureusement par sa faible considération des enjeux agricoles. En effet, le schéma n'intègre aucun axe ni objectif spécifique aux questions agricole et alimentaire, malgré le constat que « *l'artificialisation des terres résultant de l'urbanisation se fait essentiellement au détriment des terres agricoles* ». Nous déplorons qu'**aucunes mesures visant à protéger les terres agricoles ne soient développées dans ce document faîtier**. De même, il n'est jamais mentionné que les schémas communaux devront intégrer la préservation et la protection de leurs terres agricoles.

Afin que les outils d'aménagement du territoire wallon préservent les terres agricoles et favorisent l'accès à la terre en agriculture, la FUGEA demande que:

- **L'agriculture et l'alimentation soient clairement mentionnés** dans les défis sociétaux à relever par le SDT;
- Des **études d'impact** du SDT et des schémas communaux sur les terres agricoles soient réalisées
- **L'objectif de 0% artificialisation** fixé à 2050 s'inscrive dans les **10 années à venir**. Pour notre syndicat, il faut aussi clarifier les moyens qui seront mis en œuvre pour stopper l'artificialisation des terres agricoles. Certaines mesures sont décrites (ex. réaffectation de zonings) mais les propositions restent insuffisantes au vu de l'ampleur du défi ;
- Des **règles de protection des zones agricoles** soient clairement établies dans le schéma et que des mesures concrètes soient intégrées dans la Code du développement territorial wallon (CoDT). Dans cet esprit, Nous demandons qu'aucun changement du plan de secteur ne soit autorisé hors des centralités et des externalités afin de protéger les terres agricoles ;
- Les **fermes inclues dans les centralités** définies par le SDT puissent **maintenir leurs activités productives.** En effet, nous souhaitons que les zones urbaines restent accessibles aux exploitations agricoles. De nombreuses fermes sont encore à l'intérieur des villages et nous sommes opposés à ce que le SDT les

renvoie en dehors (cfr situation au Luxembourg). Le lien entre agriculteurs et citoyens ne doit pas être rompu complètement. De plus, cette situation géographique est un atout pour le circuit court (et une nécessité pour les agriculteurs engagés dans ce mode de commercialisation). En cas d'expropriation d'exploitations des centralités et des externalités, nous demandons qu'un réel système de compensation (en terre) soit mis en œuvre ainsi qu'une aide spécifique pour la reconstruction de leur installation.

- Des **représentants du monde agricole soient associés à l'élaboration de chaque schéma de développement communa**l.

La **définition de « l'artificialisation »** dans le SDT stipule que: « *l'artificialisation est le processus par lequel les terrains agricoles, forestiers ou naturels sont urbanisés par une construction ou le placement d'une ou plusieurs installations fixes en vertu d'un permis d'urbanisme* ». Cette définition ne tient pas compte des changements d'affectation des terres (ex. une terre agricole devient un parc de loisir) alors qu'il s'agit de perte brute pour le monde agricole. En effet, pour la FUGEA, les jardins et parcs entourant maisons et industries/commerces sont des espaces « artificialisés » étant donné qu'ils ne sont plus disponibles pour l'agriculture.

- Nous demandons que le SDT intègre des **balises strictes en termes de limitation de changement d'affectation des terres** afin de **ne pas impacter la surface à la fonction nourricière.**

- La **définition de la zone agricole reprise dans le CoDT** soit recentrée sur sa vocation agricole et nourricière et les dérogations, à l'occasion d'une demande de permis d'urbanisme, interdites. Dans cet esprit, l'exploitation des zones agricoles doit être **réservée aux agriculteurs actifs**.

1.5 Développement des énergies renouvelables

Le développement de certaines énergies renouvelables (biométhanisation, agrocarburants, agrivoltaïsme, …) peut entrer en compétition avec les surfaces agricoles et impacter à la hausse les prix du foncier agricole.

Pour éviter des effets pervers sur l'accès à la terre des producteur·rices, il est important d'apporter plusieurs éléments de cadrage législatif :

- **Interdire l'agrivoltaïsme** sur les terres agricoles tant qu'il n'existe pas d'outil permettant de maitriser les prix du foncier. En effet, dans un marché hautement spéculatif, l'agrivoltaïsme, par les possibilités qu'il offre en termes de revenu, est un important incitant à l'achat de terres agricoles par des investisseurs externes et une grave pression supplémentaire sur l'accès à la terre.

- Mettre un **cadre strict à la biométhanisation** pour éviter l'accaparement des terres à des fins énergétiques.

2. Renouvellement des générations

2.1 Transmission des fermes

Les défis liés à la transmission ne trouvent guère de réponses au niveau politique en Wallonie. En effet, il n'existe actuellement pas de moyens ni d'outils favorisant la transmission des exploitations, contrairement à la France qui a pris cette question à bras le corps depuis bien longtemps.

La situation est pourtant urgente : en Wallonie, seule 1 ferme sur 5 a un repreneur ou une repreneuse assuré et l'âge moyen des agriculteurs et agricultrices est de 55 ans. Sans transmission des outils de production, ceux-ci en fin de carrière vendront leur patrimoine au plus offrant, participant ainsi *de facto* à l'agrandissement des fermes en Wallonie.

Un véritable renouvellement des générations en agriculture implique la mise à disposition de moyens mais aussi le développement d'outils. Pour faire face à ce défi, les politiques devront aussi adopter une vision systémique sur le sujet. La FUGEA propose différentes actions concrètes pour accélérer et amplifier la transmission des fermes en Wallonie :

- Sensibiliser, informer et accompagner les agriculteurs et agricultrices cédants à transmettre leurs fermes : réussir la transmission de sa ferme relève aujourd'hui du parcours du combattant. Bien qu'il existe une série d'outils et d'opérateurs pour accompagner les projets d'installation, il n'existe aucun dispositif permettant d'accompagner les candidats et candidates cédants à la transmission de leurs fermes en Wallonie. La FUGEA demande qu'un financement pérenne soit consacré à cet objectif.

- Créer des outils juridiques innovants pour faciliter la transmission hors cadre familial : la transmission hors cadre familial implique aujourd'hui une prise de risque que peu d'agriculteurs et agricultrices sont prêts à prendre. Pour faciliter les associations et, à terme, de potentielles transmissions, la Wallonie doit développer de nouvelles formes juridiques spécifiques au milieu agricole, à l'image des Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) mis en place chez nos voisins français.

- Mettre en place une plateforme « installation-transmission » afin de faire rencontrer l'offre et la demande;

- Susciter des vocations : la transmission n'est possible qu'avec des repreneurs ou des repreneuses passionnés par le monde agricole. Afin d'attirer les personnes non issues du milieu dans la profession, il faut imaginer un système de sensibilisation et de vulgarisation à l'agriculture et à l'alimentation dès le plus jeune âge. Nous proposons ainsi un éveil à la fois théorique et pratique des enfants et adolescents avec des stages et/ou journées d'initiation dans les fermes dans le cadre scolaire. Cet apprentissage doit concerner l'ensemble des facettes de l'agriculture (élevage et culture).

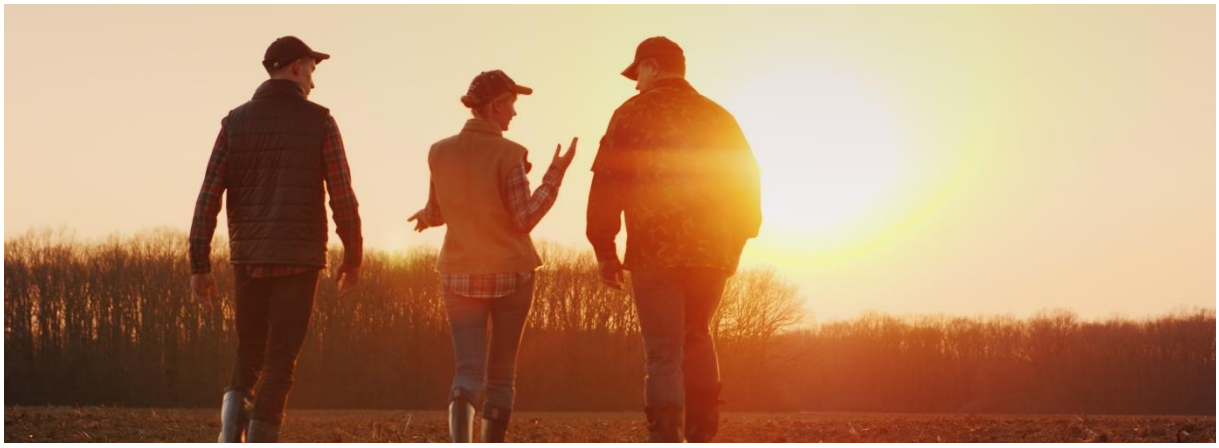

2.2 Installation de nouveaux producteurs·trices en agriculture

La FUGEA salue le financement régional alloué à l'encadrement de l'installation de nouveaux entrants en agriculture. Des projets nécessaires qui portent déjà leurs fruits avec de nombreuses personnes accompagnées et conseillées par la FUGEA ! Au plus proche du terrain, notre syndicat souhaite néanmoins rappeler certains points d'attention pour encourager l'installation dans la profession et assurer la pérennité et la viabilité des projets :

- **Garantir l'accès aux aides** jeunes pour chaque personne qui s'installe pour la première fois et qui rentre dans la définition du "jeune agriculteur".
- **Maintenir l'obligation de la formation pratique** à travers les stages agricoles pour bénéficier des aides à l'installation et revaloriser les années d'aidants ou aidantes dans l'attribution de ces aides.
- Garantir aux jeunes la possibilité d'emprunter pour s'installer à travers une **garantie de l'État**.

3. Alimentation locale de qualité

3.1 Un prix juste pour des revenus dignes

Encore aujourd'hui, le revenu agricole représente moins de 44 % du revenu moyen en Belgique. Une des explications à cette maigre rémunération se trouve dans les prix instables et trop faibles payés aux agriculteurs·rices. La situation doit changer, en particulier dans les filières classiques où la grande distribution a une part de responsabilité importante dans la situation actuelle. La course aux prix bas, la répartition inéquitable des marges ou la concurrence des produits étrangers sont des facteurs qui expliquent les prix trop faibles dans plusieurs secteurs agricoles. Pour s'attaquer à ces problèmes, la FUGEA demande notamment:

- Un **renforcement de la place des producteurs dans les filières** via le développement et le soutien aux groupements des producteurs locaux et aux filières leur assurant des débouchés à prix juste;
- Une **répartition des marges** plus juste et une transparence plus forte concernant la fixation des prix ;
- Stopper la concurrence déloyale avec les produits d'origine étrangère ;
- Arrêter la guerre des prix et les promotions agressives ;
- Construire un environnement alimentaire favorable aux produits locaux, de qualité différenciée et vendus à prix juste.
- Développer et soutenir des **groupements des producteurs locaux** et des filières leur assurant des débouchés à prix juste.

3.2 Développement des circuits courts

Ces dernières années ont vu la création de nombreuses filières et points de vente en circuit-courts, qui permettent aux producteurs de capter plus de valeur ajoutée et de mieux vivre de leur métier. Néanmoins, plusieurs freins doivent être levés pour créer et faciliter ces filières.

- **Refinancer les abattoirs publics,** maillon indispensable pour les éleveurs en circuits-courts.
- **Alléger les conditions AFSCA** pour les petites structures de transformation (abattoirs, boucheries, fromageries, locaux de transformation).
- Sensibiliser et orienter les consommateurs vers les circuits courts via notamment des **campagnes de communication spécifiques**.

3.3 Renforcement de la demande en produits de qualité différenciée :

Ces dernières années, de nombreux producteurs et productrices ont fait évoluer leurs pratiques pour proposer aux consommateurs des produits de qualité (bio, qualité différenciée).

Néanmoins, malgré leurs efforts, nous constatons un essoufflement de la demande en produits de qualité par les consommateurs ou de la fréquentation des points de vente bio. Il est important d'apporter des soutiens publics pour soutenir cette demande.

- Conscientiser le consommateur aux produits de qualité différenciée, via des campagnes de communication ciblées ou le soutien à des **projets tels que *C'Durable ?,*** qui vise à mettre en avant les produits à la fois locaux et durables (mise en place d'un « score de durabilité ») ;

- Imposer un pourcentage d'approvisionnement en produits bio dans les **collectivités publiques** ;

- Faciliter les appels d'offres en produits locaux pour les collectivités publiques (exception alimentaire) ;

- Financer des projet-pilote de **sécurité sociale de l'alimentation**, pour permettre l'accès aux produits de qualité différenciée aussi aux publics précarisés ;

3.4 Réforme fiscale de l'alimentation

La FUGEA a dénoncé, dans un communiqué de presse (voir annexe), la proposition de réforme fiscale sur les produits alimentaires (augmentation de la TVA de 6% à 9% pour le pain, les produits laitiers et la viande + TVA à 0% pour les fruits et légumes). En oubliant complètement le caractère local et les pratiques agricoles derrière les produits, cette proposition est une menace pour les agriculteurs·rices locaux, ainsi que pour celles et ceux engagé.e.s dans des pratiques plus durables! C'est également un danger pour les initiatives de circuit-court!

- Nous demandons au gouvernement fédéral ainsi qu'au gouvernement wallon de s'opposer à cette modification du taux de TVA de l'alimentation dans la réforme fiscale.

- Néanmoins, la FUGEA pense que l'alimentation locale de qualité différenciée et la vente en circuit-court doivent être soutenus, entre autres, par des mécanismes fiscaux.

4. Plan Stratégique wallon (PSW) pour la PAC 2023-2027

Malgré certaines orientations allant dans le bon sens, la mise en œuvre de la nouvelle PAC s'avère très compliquée sur le terrain. Cela s'explique par une communication trop tardive (pas le temps de s'adapter), une ultra-complexification (non-maîtrise du système) et une baisse des budgets (donc des aides sensées soutenir nos fermes). Il apparait maintenant nécessaire d'écouter les retours de terrain sur cette mise en œuvre pratique. Certaines mesures devront sans aucun doute être adaptées, afin de les rendre applicables et d'atteindre les objectifs associés. Mais soyons clair : la priorité pour la FUGEA est désormais d'assurer une période de stabilité. En effet, les agriculteurs et les agricultrices ont besoin de prévisibilité pour s'engager dans certaines pratiques en limitant les risques. Un cadre lisible et stable est un prérequis pour la transition. Aussi, le plan stratégique wallon 2023/2027 repose sur un fragile équilibre concerté avec le secteur et les différentes parties prenantes. Des modifications de fond risqueraient de briser l'accord trouvé et ne seraient dès lors pas acceptables. Enfin, la programmation actuelle de la PAC étant très courte (5 ans dont 1 année blanche), la PAC post 2027 devra être construite dans la continuité de l'accord actuel.

4.1 Définition de l'agriculteur actif

La FUGEA plaide pour renforcer la définition de l'agriculteur actif, notamment via :

- **La dégressivité des aides pour les pensionnés** : La FUGEA est favorable à une diminution progressive des aides à partir de l'âge légal de la pension, sur une période comprise entre 3 et 5 ans.

- **Le renforcement de la liste négative** : La FUGEA demande depuis le début des négociations que les sociétés de gestion de terres et de patrimoine ainsi que les sociétés qui louent des terres à l'année aux agriculteurs (patatiers, cultivateurs de lin, …) soit reprises dans la liste négative de la définition de l'agriculteur actif.

4.2 Ajustements du Plan Stratégique 2023-2027

Certaines mesures du plan actuel mérite d'être adaptées pour mieux coller aux réalités de terrain, favoriser leurs adoptions et ne pas augmenter la surcharge administrative.

- Exemption de la BCAE 5 "érosion" et 6 "couverture des sols" pour les fermes avec moins de 10 ha de terres arables.
- BCAE 7 "rotation des cultures" : sortir les mélanges d'espèces de la règle.
- BCAE 8 "éléments non productifs" : permettre le broyage des jachères.
- Eco-régime (ER) "prairie permanente" : permettre l'épandage de l'ensemble des effluents de la ferme.
- ER "cultures favorables à l'environnement" : supprimer la zone refuge de 10 % (sans PPP).
- ER CLS : revoir l'interdiction de détruire chimiquement les couverts dès 2025.
- MB12 "céréales sur pied ": stopper la mesure vu les dérives sur le terrain et l'explosion des objectifs et du budget.
- Prairies MAEC/Natura 2000 : conditionner l'aide à la charge.
- Prairies MAEC prairie naturelle MB2/haute valeur biologique MC4 : mettre en place un plafond d'ha éligibles.
- Prairies permanentes et accès aux aides : revoir la règle supprimant l'accès à certaines aides si la parcelle était en prairie permanente au cours des 5 dernières années.
- Revaloriser les points pour les aidants de longue durée dans les critères de sélection AII

Le détail des mesures et justifications est disponible dans une note sur demande.

4.3 Point spécifique sur la BCAE 5 « érosion »

La BCAE 5 « érosion », nouvelle mesure de la PAC wallonne, fait l'objet de toutes les discussions sur le terrain mais aussi au niveau politique. L'incertitude autour de cette règle n'est pas tenable. Dans un communiqué de presse avec la FJA et l'UNAB, nous avons rappelé qu'il était primordial que le Gouvernement wallon s'accorde sur un cadre stable garantissant de la prévisibilité aux agriculteurs. Nos positions peuvent être résumées de la façon suivante :

- Nous sommes enclins à remettre d'application le référentiel R10-R15 durant une période transitoire et uniquement sur les parcelles à risque.

- Cette période devra être suffisamment longue pour permettre que les nécessaires discussions au sein du GT érosion aboutissent à un nouveau système durable dans le temps, applicable économiquement et agronomiquement pour les agriculteurs et permettant de lutter efficacement contre l'érosion.

- Nos demandes restent inchangées depuis le début des discussions : une cartographie ciblant les vraies zones à risques, un système de conseil et d'encadrement, des pratiques correctrices adaptées à la réalité de terrain, des exemptions pour les petites parcelles, etc.

Nous nous réjouissons que le Gouvernement Wallon ait suivi la voie de la sagesse en prévoyant un plan de lutte contre l'érosion en deux phases : une phase de transition 2024-2026 pour permettre aux agriculteurs·rices de s'adapter et une seconde phase avec la mise en place d'une nouvelle cartographie plus pertinente et négociée avec le secteur.

5. Politiques européennes

Le maintien, le renouvellement et la transition de nos fermes ne se feront qu'avec des politiques fortes et cohérentes. Or, au niveau de l'Union européenne, c'est l'inverse qui a été fait ces dernières années. Le Green Deal et la stratégie de la ferme à la fourchette vont dans la bonne direction. Malheureusement, les moyens et outils ne sont pas à la hauteur des ambitions, voire diminuent comme le budget de la PAC. Par ailleurs, les politiques européennes manquent cruellement de cohérence, à l'image des accords de libre-échange qui sont en totale contradictions avec les objectifs du Green deal.

5.1 PAC post-2027 et budgets agricoles et environnementaux

La prochaine PAC se prépare dès maintenant. Plusieurs points méritent une attention particulière

- **Augmenter fortement le budget de la future PAC**, la diminution de celui de la dernière PAC étant inacceptable. Des moyens conséquents sont un prérequis pour soutenir nos fermes et leur transition. Le secteur agricole est aussi concerné par de nouvelles réglementations et objectifs (par exemple la loi pour la restauration de la nature).

- Dégager des **budgets spécifiques pour les politiques environnementales** et de sauvegarde de la biodiversité, sans empiéter sur le budget de la PAC.

- **Revoir le chapitre de la PAC relatif à l'Organisation Mondiale du Commerce** (OMC) en mettant en place une politique de régulation des marchés pour des prix justes et stables. Les prix doivent dépendre de la réalité économique des fermes et non des marchés mondiaux.

5.2 Accords de libre échange

Stopper les accords de libre-échange (accord UE-Mercosur, UE-Nouvelle-Zélande et Australie, Accord UE-Vietnam, etc.) et la **concurrence déloyale** associée. Nos agriculteurs et agricultrices doivent être protégés pour garantir la production sur notre territoire et la transition de nos fermes.

5.3 Carbon Farming

La FUGEA est formellement opposée au principe du « carbon farming » (rémunération pour le stockage de carbone dans les sols agricoles). Nous refusons que ces initiatives soient intégrées au mécanisme des crédits carbones obligatoire, et encore plus qu'elles soient promues et financées par le budget de la PAC. De plus, nous demandons de développer un cadre strict et contraignant pour baliser les initiatives existantes.

6. Environnement et climat

Position générale de la FUGEA sur les politiques environnementales

- Ces dernières années, trop de législations agricoles (CVP le long des cours d'eau, BCAE 5 « érosion », ...), n'ont pas toujours été réfléchies de manière appropriée. Elles ont dès lors, été très mal perçues et ont créé de la frustration (légitime) dans le chef des agriculteurs et agricultrices. En analysant ces mesures de plus près, c'est surtout sur la mise en œuvre que la critique doit être faite. Mauvaise préparation, mauvaise communication et/ou complexation administrative sont souvent les responsables du rejet de ces mesures. Il faut impérativement changer cette façon d'opérer. Nous insistons sur le fait que les agriculteurs·rices sont acculé·es par la suradministration et l'excès de contrôle dans leurs fermes. Cette situation est intenable et génère une pression importante, parfois même supérieure à la pression économique ! La simplification administrative doit être une priorité.

- **Notre priorité est de soutenir un modèle agricole capable de préserver l'environnement, tout en conservant son caractère nourricier et créateur d'emplois.** Nous nous opposons à l'approche "land-sparing", qui est une dissociation entre zones agricoles à productivité maximales et zones environnementales complètement sanctuarisées. **Nous défendons une approche de type "Land-sharing"** où agriculture agro-écologique permet de conjuguer, sur un même espace, production agricole et mesure en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

- Faire reposer ces réglementations et ces évolutions uniquement sur le dos des agriculteurs·rices n'est pas possible vu la fragilité économique du secteur. La transition doit être juste. À ce titre nous demandons que :
  - Les objectifs soient répartis équitablement entre acteurs de la société;
  - Des budgets spécifiques et conséquents soient dégagés (piocher dans le budget de la PAC en diminution serait inacceptable).

6.1 Gestion de l'azote

La bonne gestion de l'azote est une nécessité pour préserver les écosystèmes. Néanmoins, il faut être particulièrement attentif à bien cibler les leviers efficaces et à ne pas défavoriser les élevages autonomes, producteurs d'azote organique indispensable à notre souveraineté agricole, par une surcharge de législations et démarches administratives.

- Prévoir un plan long-terme de réduction de la dépendance aux engrais minéraux.

- Augmenter notre souveraineté en azote organique en **favorisant les systèmes d'élevage et de polyculture-élevage** herbager et autonome.

- La gestion de l'azote en Wallonie est encadrée par le PGDA dont la nouvelle version est entrée en vigueur début 2023. Pour la FUGEA, certaines incertitudes doivent être levées et différentes règles corrigées. Ces positions sont disponibles à la demande.

6.2 Pollutions environnementales

Les agriculteurs·rices sont souvent confrontés à des pollutions environnementales dont ils ne sont pas responsables mais dont les conséquences sont parfois dramatiques (perte de bétail, déclassements de production, …). Il est nécessaire de mieux les protéger et de prévoir des indemnisations le cas échéant.

- Prévoir un **dédommagement public** pour les productions agricoles classées « non-consommables » par l'AFSCA suite à une contamination par des polluants environnementaux (PCB, métaux lourds, …) mais non-indemnisées par le fonds sanitaire.

- Prévoir un système de reconnaissance et de compensation pour les troubles dans les élevages dus à des problèmes électromagnétiques (5G, éoliennes, câbles haute tension, …).

- Mettre en place **un système de consigne « physique »** sur les cannettes et bouteilles en plastique pour réduire les déchets sauvages dans les fourrages et les cultures.

6.3 Soutien à l'élevage à l'herbe

L'élevage de ruminants principalement nourris à l'herbe est fortement lié aux prairies permanentes. Il permet donc tout une série de bénéfices comme la limitation de l'érosion des sols, le stockage de carbone, la protection de la biodiversité, la régulation des cycles de l'eau de pluie, … Nos animaux sont aussi les seuls à pouvoir valoriser les zones environnementales imposées par la réglementation (p.ex.: CVP le long des cours d'eau, bandes enherbées, etc.).

Il est important de soutenir cette forme d'élevage pour continuer à bénéficier des avantages qu'ils apportent à la société.

- **Favoriser l'élevage herbager et autonome** de ruminants (bovins, ovins, caprins) dans les politiques publiques (PAC, PGDA, …). Des budgets spécifiques doivent être alloués notamment dans la PAC en conservant une aide couplée forte;

- **Développer l'engraissement basé sur l'herbe** (via la recherche) et de manière à soutenir la relocalisation de l'engraissement en Wallonie en priorité dans des exploitations naisseurs-engraisseurs.

- Faire des campagnes publiques de promotion pour **montrer les avantages environnementaux** des ruminants élevés à l'herbe.

6.4 Biodiversité

Pour la FUGEA, la priorité est de soutenir un modèle agricole capable de restaurer la biodiversité tout en conservant son caractère nourricier et créateur d'emplois. Nous nous opposons à l'approche land-sparing avec dissociation entre zones agricoles à productivité maximales et zones environnementales complètement sanctuarisées. Nous défendons une approche de type Land-sharing avec agriculture agro-écologique ou se conjugue, sur le même espace, production agricole et mesure en faveur de l'environnement et de la biodiversité.

- La restauration de la biodiversité doit se faire via un changement de pratiques et non par une mise en réserve accentuée de nos terres agricoles. Par exemple, la mise en place des 1.000 ha de réserves annuellement prévue dans la stratégie "biodiversité 360°" ne doit pas se faire sur les terres agricoles.

- La priorité est de soutenir les pratiques culturales agroécologiques", couplant production nourricière et préservation de la biodiversité. Ces mesures doivent être identifiées par des experts scientifiques et

discutées avec le secteur agricole. Elles doivent surtout être soutenues par cette stratégie et des budgets spécifiques

- Concernant les réserves naturelles actuelles : Nous rappelons que leur gestion ne doit pas se faire sur le budget de la PAC dédiée à la transition des fermes, notamment des MAEC. Cette situation ni juste, ni justifiable, d'un point de vue économique.

- Au sujet du suivi des éléments de maillage écologique/non-productifs présents sur les terres agricoles, la FUGEA défend :
    - Une prise en compte de l'ensemble pertinent et pas seulement des réserves naturelles. Il faut intégrer l'ensemble des éléments présents sur nos fermes : toutes les MAEC, les éléments de la BCAE8, l'ensemble des CVP (y compris en prairies), les bandes de clôtures de berges, etc.
    - Une priorité aux éléments du paysage, pour répondre à la logique de "land-sharing" ;
    - Un soutien aux bandes enherbées, mais avec des plafonds ;
    - Sortir des mesures surfaciques 100% non-productive. Les dérives de la MAEC céréales laissées sur pied doivent faire réfléchir.
- Dans une logique de "land-sharing", la FUGEA défend un plafonnement des éléments de maillage écologique afin d'éviter le développement de fermes 100% environnementales faisant la chasse aux primes associées.

- À propos des clauses environnementales pour les propriétaires publics, nous rappelons que la dernière réforme du bail à ferme a balisé les règles spécifiques à ce sujet, notamment les pratiques pouvant être exigées par le propriétaire. La FUGEA n'est pas favorable au fait de rouvrir ce dossier et de rajouter de nouvelles règles. Par ailleurs, l'insertion de clauses autorisées par la législation doit se faire en tenant compte de la réalité de terrain et en bonne intelligence avec l'exploitant agricole.

6.5 Pesticides

La diminution conséquente de l'utilisation de pesticides est une nécessité. Cependant, elle doit être accompagnée par une politique globale sur une échelle de temps cohérente

- Encourager les changements de pratiques par des soutiens financiers publics
- Prévoir un temps de transition avant l'interdiction de tout PPP
- Soutenir la recherche d'alternatives aux PPP

6.6 Gestion de l'eau

La FUGEA est consciente que la gestion de l'eau va devenir une des problématiques majeures pour l'avenir de l'agriculture.

- Nous demandons la mise en place d'une concertation pour aboutir à un plan "eau en agriculture".

- Au niveau des cours d'eau, nous demandons que des solutions soient trouvées pour assurer un accès (restreint) pour l'abreuvement du bétail. L'absence de solution risque d'obliger les éleveurs à utiliser de l'eau potable du réseau (et consommer de l'énergie pour le transport de l'eau) et donc de renforcer les tensions à venir sur cette ressource.

- Il faut également prévoir des aides à l'investissement dans la récupération d'eau de pluie de toitures et son acheminement vers les points d'utilisation (abreuvoirs, irrigation goutte à goutte, ...).

6.7 Assurances climatiques

La FUGEA est opposée à la mise en place d'un outil de gestion des risques pour différentes raisons. Tout d'abord, nous considérons la gestion des risques comme un facteur d'immobilisme de l'agriculture et de limitation des innovations.
De plus, en cas d'allocation de budget public, les fonds censés être alloués au monde agricole reviendraient à des compagnies majoritairement privées. Ces montants importants n'iraient donc pas dans les poches des agriculteurs et des agricultrices. En outre, les critères d'octroi, les coûts des dossiers et des expertises des assurances privées ne sont actuellement pas définis.

La FUGEA est persuadée que cet argent devrait plutôt financer l'amélioration de la résilience des exploitations. Cet argent doit encourager nos exploitations à changer leur modèle de production pour renforcer leur autonomie, particulièrement dans un contexte de changement climatique qui va accentuer la fréquence et l'ampleur des aléas climatiques.

Pour autant, même en faisant évoluer ces pratiques, le secteur sera impacté durement par les événements climatiques extrêmes. Le soutien public pour maintenir nos fermes doit être à la hauteur. Le système du fond des calamités agricoles doit être conservé. Des révisions doivent cependant être apportées afin de le rendre plus simple à l'avenir, en discernant les calamités générales à l'ensemble du territoire wallon (sécheresse, gel) et les calamités locales (inondations)

6.8 Chasse et gestion des espèces nuisibles

AU NIVEAU DU GRAND GIBIER

Pour la FUGEA, la problématique de la surpopulation des sangliers est un réel fléau. En effet, les agriculteurs ont toujours été les premières victimes de cette surpopulation : dégâts par destruction de prairie, de semis, de récoltes; mesures drastiques dans la zone touchée par la PPA, etc.

Dans ce contexte de surpopulation, la FUGEA approuve toutes les initiatives réduisant le nombre de sangliers.

Selon la FUGEA, ce plan doit se baser sur trois principes de base :

- Mettre en place un véritable plan de gestion des gibiers liés aux superficies forestières nourricières pour le gibier, en d'autres termes, sur la capacité qu'une forêt a à nourrir les sangliers. Une forêt d'épicéas étant très peu nourricière, ne devrait pas abriter de sangliers ;
- Interdire toutes les formes de nourrissage ;
- Rendre la DNF garante de ce plan en indépendance totale avec le monde de la chasse.
- Interdire le maintien, après le 15 novembre, des cultures de maïs, cultures type MB6 et céréales sur pied en lisière de forêt sur une largeur de 200 m.

La FUGEA défend le fait de supprimer la population de sanglier au nord du sillon Sambre et Meuse.

Au niveau des dégâts causés aux cultures par le gibier, il est important que ce soit bien les chasseurs qui payent les dégâts afin que ceux-ci restent responsables des populations. Le système d'indemnisation pourrait, aussi, être revu afin que les agriculteurs sinistrés perçoivent plus rapidement leurs indemnisations, sans avoir à introduire de recours. Un système d'expert et de fond d'indemnisation pourrait être mis en place.

AU NIVEAU DES CORVIDÉS

Depuis de trop nombreuses années, les corvidés infligent des dégâts importants à nos cultures. De très nombreuses cultures sont visées (cultures de printemps au semis, céréales en graines, plantes maraîchères, etc.) dans tous les types de fermes (conventionnel, bio, élevage, etc.). Ces dégâts freinent la mise en place d'autres pratiques (par exemple l'introduction des légumineuses). Les moyens de lutte s'avèrent inefficaces.

Pour la FUGEA, vu la situation et les dégâts occasionnés, il est normal que les agriculteurs puissent protéger leurs cultures.

- Avec la législation actuelle (espèces protégées): continuer à autoriser les prélèvements d'individus et faciliter les démarches administratives et la mise en lien des agriculteurs avec les chasseurs.

- Dans le futur, nous demandons donc que les corvidés soit repris dans la catégorie "gibier "et non plus en espèce protégée. Cela permettra d'alléger les procédures de destruction en cas de besoin.

AU NIVEAU DU PIGEON RAMIER

Nous alertons sur fait que le pigeon fait de plus en plus de dégâts. Comme les autres espèces gibier, il faut que la population soit régulée afin de limiter les dégâts.

AU NIVEAU DU LOUP

La gestion du loup doit être raisonnée et ne doit pas impacter l'activité agricole. Pour la FUGEA, dans le Plan Loup, il faut que les indemnisations de dégâts causés par le loup comprennent non seulement la perte du bétail, mais aussi les conséquences sur la gestion de son exploitation à moyen et long terme (remplacement des bêtes perdues, coûts des achats et prises de sang, vétérinaire, manque d'agneaux l'année suivante, perte d'aides PAC, temps de travail pour l'entretien des clôtures, etc.). Pour un éleveur, la valeur de son troupeau est bien plus élevée que sa simple valeur marchande.

Nous demandons que les éleveurs soient accompagnés dans la mise en place des bonnes pratiques. Les éventuels coûts supplémentaires engendrés par celles-ci doivent être pris en charge par le Plan Loup et non par l'éleveur.

Le loup Akéla photographié dans les Hautes-Fagnes en février 2019 – ©Roger Herman

7. Simplification administrative

Nous insistons sur le fait que les agriculteurs·rices sont acculé·es par la suradministration et l'excès de contrôle dans leurs fermes. Cette situation est intenable et génère une pression importante, parfois même supérieure à la pression économique ! La simplification administrative doit être une priorité mais surtout se traduire dans les faits. La réforme de la PAC est à ce titre inacceptable: alors que la simplification était un objectif politique affiché, le Plan stratégique wallon s'est traduit par une complexification administrative encore plus forte du système et de la gestion de nos fermes.

- **Garder libre le format du carnet de champ** (pas d'obligation de carnet électronique) pour éviter des pénalités liées au retard de remplissage du carnet de champ.
- **Ne pas complexifier l'identification animal**
- La FUGEA plaide également pour un assouplissement des contrôles administratifs. Ceux-ci deviennent de plus en plus complexes et nécessitent de la part de l'agriculteur et de l'administration de passer au crible de nombreuses législations non liées à l'agriculture mais qui ont un impact sur le montant des aides compensatoires PAC. C'est une question de bon sens, de simplification et cela facilite la compréhension pour tous et toutes.
- Enfin, il faut éviter les dates arbitraires (p.ex.: conditions d'épandage, installation ou destruction de cultures) qui ne correspondent pas aux réalités des conditions météorologiques d'une année à l'autre et mènent à des pratiques agricoles incohérentes. Nous défendons à la FUGEA la notion de périodes de travaux agricoles dans les règlementations et si besoin, une définition de de date optimale validée chaque année par le Ministre.

Nous vous remercions pour votre lecture attentive de notre mémorandum. Pour discuter plus en profondeur de nos propositions, n'hésitez pas à contacter nos responsables des questions politiques.

Notre conseil d'administration

DUVIVIER Philippe
| président
| région Hainaut

GOFFINET Quentin
| vice-président
| région Liège

PIERARD David
| vice-président adjoint
| région Luxembourg

FALYS Hugues
| communication externe
| région Hainaut

DELOBEL Vincent
| communication externe
| région Hainaut

FERAIN Aline
| région Hainaut

FAUX Philippe-François
| région Hainaut

MAROT Florine
| région Namur

JACQUEMART Valentine
| région Namur

VANHOOMISSEN Claire
| région Namur

VAN DER MEEREN Nicolas
|région Hainaut

VAN MERHAEGHE Justine
| région Hainaut

Notre équipe

DE COSTER Sabine
| secrétaire générale
| 0496 29 54 18 – sd@fugea.be

PETEL Timothée
| chargé de mission « politique »
| 0499 90 75 92 – tp@fugea.be

AYRAL Astrid
| chargée de mission
« installation » et « politique »
| 0489 55 00 64 – aa@fugea.be

GUILLAUME Émilie
| chargée de mission
« services »
| 0499 75 57 55 – eg@fugea.be

LAMBERT Valérie
| chargée de mission « services »
| 0499 88 99 67 – vl@fugea.be

ALBERT Marie-Françoise
| chargée de mission
« services »
| 0499 05 59 87- mfa@fugea.be

GOFFART Marie
| chargée de mission
« installation » et
« environnement »
| 0499 71 41 34 – mg@fugea.be

HOFFMANN Anouchka
| chargée de mission
« environnement»
| 0499 71 44 44 – ah@fugea.be

VANDEVOORDE Yves
| coordinateur
| 0491 39 49 50 – yv@fugea.be

HUYBERECHTS Thomas
| chargé de mission « politique »
| 0499 88 33 93 – th@fugea.be

FRIPPIAT Hugues
| chargé de mission « mobilisation / animation jeunesse »
| 0490 11 92 78 – hf@fugea.be

WARNIER Aurore
| chargée de mission
« mobilisation / animation jeunesse »
| 0490 57 11 .95 – aw@fugea.be

PIGEON Stéphane
| marketing
| 0494 34 37 20 – spi@fugea.be

TYZO Isabelle
| logistique et communication
| 0499 90 59 90 – it@fugea.be

HENRIQUET Serge
| administration et logistique
| 0476 50 98 19

JENOT Fannie
| chargée du projet C'Durable – Saveurs Paysannes
| 0493 54 33 00
info@c-durable.be

Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

FUGEA asbl
Place l'Ilon, 15 | 5000 Namur
+32 81 23 00 37
info@fugea.be | www.fugea.be

FUGEA
VERS UNE AGRICULTURE DURABLE